



NextStageAM

Paris, le 25 octobre 2017

Liquidation définitive du FCPI NextStage Développement 2007

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FCPI NextStage Développement 2007, agréé par l'AMF le 27 juillet 2007, constitué le 13 décembre 2007 et entré en période de liquidation le 20 avril 2017, conformément à son Règlement.

Depuis octobre 2016, le montant total des distributions déjà versées représente de 114,50 € brut par part A. Le 25 octobre 2017, votre FCPI sera définitivement liquidé et **une dernière distribution vous sera versée le 27 octobre 2017, pour un montant de 0,49 € brut par part A, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire de votre part.** Le total de ces distributions représentera alors 114,99€ brut par part A, hors droits d'entrée.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse fiscale une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

La performance nette de votre FCPI, sans tenir compte de l'avantage fiscal à la souscription (25% de réduction d'impôt sur les revenus), s'établit depuis l'origine à +14,99%.

La liquidation de votre FCPI fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Grégoire Sentilhes
Président